



N°23

PRÉVENTION
BONNES PRATIQUES

Mesure de prévention lors des fermetures estivales

La fermeture estivale entraîne une modification du fonctionnement du site, avec une réduction des effectifs et l'arrêt partiel ou total des installations. Cette configuration nécessite la mise en place de mesures adaptées afin de maîtriser les risques résiduels notamment, ceux relatifs à la sécurité incendie, à la sûreté, ainsi qu'à la surveillance et à la gestion des énergies.

Ce qu'il faut faire

SÉCURISATION ET SURVEILLANCE DU SITE

- Fermer et verrouiller toutes les portes, fenêtres, portails et accès secondaires
- Récupérer, recenser et stocker les clés de manière sécurisée
- Mettre en opération et tester les systèmes d'alarme intrusion
- Activer et tester le système de report d'alarme (télésurveillance), mettre en opération et tester les caméras de vidéosurveillance (intérieur et extérieur)
- Déployer un gardiennage et le former aux spécificités du site, organiser des rondes de surveillance (interne ou prestataire)

PROTECTION INCENDIE

- Mettre en service les moyens automatiques de lutte contre l'incendie (sprinkler / détection incendie / extinction ponctuelle)
- Maintenir en position fermée les portes coupe-feu
- Terminer vos travaux à risque au moins 1 jour avant la fermeture du site

GESTION DES ÉNERGIES

- Couper les réseaux non essentiels et alimenter les équipements de sécurité
- Purger ou sécuriser les installations sensibles
- Arrêter et débrancher les équipements mobiles (électroportatif, engin de manutention...)



2026 | Contact : direction.prevention@verlingue.fr

[CONFIDENTIEL] Propriété du groupe Adelaïde. Communication restreinte et soumise à autorisation du rédacteur
Les informations figurant dans la présente publication ont pour vocation d'aborder le thème concerné de manière générale ;
elles ne sauraient avoir une valeur contractuelle ou être assimilées à un conseil personnalisé et exhaustif.

Verlingue, Courtier en assurances SAS au capital de 2 606 916 € Siège social : 12 rue de Kerogan - CS 44012 - 29335 QUIMPER cedex Code NAF/APE 6622Z
Siren 440 315 943 RCS QUIMPER N° Orias : 07 000 840 www.orias.fr N° de TVA intracommunautaire FR 95 440 315 943 Relevé du contrôle de l'ACPR
(Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution) 4, place de Budapest CS 92459 75436 PARIS cedex 09 <https://acpr.banque-france.fr> [12.20]



RISQUES CLIMATIQUES

- Réduire à leur minimum les stockages extérieurs (coup de vent) et à distance des bâtiments

VÉHICULES

- Stationner les véhicules dans une zone sécurisée ou fermée à plus de 10 m des façades
- Retirer les documents de bord, mettre en sécurité les clés (coffre) ou les déposer sur un autre site
- Verrouiller les véhicules

ORGANISATION ET CONSIGNES

- Identifier les personnes autorisées à accéder au site
- Donner aux prestataires / exploitants des consignes claires (accès / fermeture)
- Mettre à disposition des services de secours un contact en cas d'urgence
- Désigner un référent site pendant la fermeture

L'ensemble de ces mesures vise à garantir que la période de fermeture estivale se déroule dans des conditions de sécurité optimales. En anticipant les risques liés à la réduction d'activité et à la moindre présence humaine, le site assure la continuité de la protection des installations et limite toute situation susceptible de compromettre la sûreté ou l'intégrité des équipements.